



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15/03/2021

ANNONCE DU LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE RESTITUTION DU G. KLIMT, *ROSIEERS SOUS LES ARBRES* (INV. RF 1980-195), CONSERVÉ AU MUSÉE D'ORSAY

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, annonce le lancement de la procédure de restitution du tableau de Gustav Klimt, *Rosiers sous les arbres*, conservé au musée d'Orsay (inv. RF 1980-195), aux ayants droit de Nora Stiasny (1898-1942), qui en a été spoliée à Vienne en août 1938. Cette décision a été prise à la suite du travail approfondi conduit par le musée d'Orsay, qui a joué, sous l'impulsion de sa présidente Laurence des Cars, un rôle majeur dans cette entreprise inédite.

Nora Stiasny, nièce des grands collectionneurs Viktor et Paula Zuckerkandl, avait, quelques mois après l'*Anschluss*, dû vendre sous la contrainte un tableau de Klimt, alors intitulé *Pommier*, pour un montant très inférieur au prix du marché. Nora Stiasny, issue d'une famille juive, sera ensuite déportée et assassinée en 1942 avec sa mère, comme son mari et son fils la même année.

A la fin des années 1990, une demande en restitution auprès de la galerie du Belvédère, musée national d'art moderne autrichien, avait été formulée par les ayants droit de Nora Stiasny et avait abouti à la restitution en 2001 du tableau, *Pommier II* de Gustav Klimt. Cependant, en juillet 2017, les autorités autrichiennes en charge des recherches de provenance sur le patrimoine ont conclu qu'il y avait eu erreur sur l'œuvre restituée.

La poursuite conjointe des recherches par le musée d'Orsay, le ministère de la Culture, la galerie du Belvédère et les représentants des ayants droit de Nora Stiasny, a permis de confirmer que le tableau de Klimt spolié à Nora Stiasny correspondait en réalité au tableau *Rosiers sous les arbres* du musée d'Orsay.

Entré dans les collections nationales en 1980 dans le cadre de la préfiguration du musée d'Orsay, ce tableau avait été acquis sur le marché de l'art. Comme pour toutes les acquisitions faites par l'Etat, elle avait été soumise à l'approbation du Conseil artistique des musées nationaux qui s'était prononcé sur la base des informations alors accessibles concernant cette œuvre et notamment son historique.

La connaissance de la collection de Viktor Zuckerkandl et du sort de sa famille dans les années 1920, 1930 et 1940 s'est étoffée au cours des dernières années, permettant de mieux comprendre le parcours des diverses œuvres de Klimt acquises par le collectionneur. Ces nouveaux éléments ont permis d'établir la provenance de l'œuvre de Klimt du musée d'Orsay.

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La complexité de ce dossier rappelle l'importance de la recherche de provenance et le besoin de précision du parcours des œuvres entre 1933 et 1945, afin de s'assurer que les biens culturels aujourd'hui conservés dans les collections publiques n'ont pas été l'objet de spoliations antisémites pendant cette période. Le ministère de la Culture s'est ainsi doté en 2019 d'une mission dédiée aux travaux de recherches sur les biens culturels spoliés entre 1933 et 1945, afin d'amplifier les efforts menés depuis plus de vingt ans. L'établissement public des musées d'Orsay et de l'Orangerie, à l'instar des autres musées nationaux, est engagé dans ce travail approfondi sur la provenance des œuvres qu'il conserve.

La restitution annoncée ce jour ne peut, en l'état du droit, être mise en œuvre immédiatement. A la différence des œuvres inscrites sur les inventaires « Musées nationaux récupération », qui n'appartiennent pas aux collections nationales et qui sont, par conséquent, restituables si elles ont été spoliées, les œuvres intégrées aux collections publiques par un acte volontaire d'acquisition, à titre onéreux ou gratuit, relèvent du domaine public mobilier protégé par les principes de rang législatif d'imprescriptibilité et d'inaliénabilité.

Afin de rendre effective la restitution de *Rosiers sous les arbres* aux ayants droit de Nora Stiasny, le Gouvernement présentera dès que possible un projet de loi destiné à autoriser la sortie de l'œuvre des collections nationales, sur le fondement de la spoliation intervenue en 1938.

« Cette décision de procéder à la restitution d'une œuvre majeure des collections publiques illustre notre engagement en faveur du devoir de justice et de réparation vis-à-vis des familles spoliées. Le ministère poursuivra l'indispensable travail de recherche réalisé sur nos collections publiques. », Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture.